

Les bouteilles en polyéthylène téréphtalate (PET) opaque

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 517 (2016-2017) 1

- Question écrite du **20/02/2017**
 - de LEGASSE Dimitri
 - à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal

Sur le marché français, la vente de bouteilles en PET opaque est en augmentation de plus de 45 % depuis 2014. Le problème de ce type de récipient est qu'il est non recyclable. Son utilisation croissante vient de son faible coût de production et de plus en plus de produits autrefois contenus dans du PEHD se retrouvent dans ce PET opaque.

En Belgique, selon le gestionnaire de déchets Fost Plus, le PET opaque est faiblement utilisé pour le moment. On l'utilise essentiellement pour des détergents, mais ce type de bouteille devrait être utilisé pour de plus en plus de produits dans un futur proche.

Monsieur le Ministre peut-il confirmer que les bouteilles PET opaque sont faiblement utilisées en Belgique ?

Confirme-t-il que leur utilisation pourrait croître à l'avenir ?

Compte-t-il prendre des dispositions pour encadrer et éviter une trop grande utilisation du PET opaque ?

- Réponse du **13/03/2017**

- de DI ANTONIO Carlo

Ce type de bouteilles est actuellement exclu des spécifications de tri de Fost Plus pour les balles de PET. En effet, la fraction PET est triée en trois catégories :

- 1) le PET transparent,
- 2) le PET bleu et
- 3) le PET vert.

Les bouteilles de PET opaque sont dès lors rejetées dans le résidu.

Actuellement, la différence entre le message de tri aux citoyens et les spécifications de tri reste faible, et un monitoring régulier de cet écart est réalisé par l'organisme agréé, consistant en un tri complet de la fraction plastique entrante, dans plusieurs centres de tri, et ce, plusieurs fois par an.

Une différenciation est également réalisée dans la tarification des bouteilles recyclables, c'est-à-dire les bouteilles PET transparentes, bleues ou vertes et les bouteilles en HDPE, et les autres bouteilles plastiques non recyclables. Les bouteilles plastiques non recyclables paient un Point Vert de 34 % supérieur au Point vert des bouteilles recyclables.

Dans le cadre du renouvellement de l'agrément de Fost Plus, et si ces bouteilles envahissaient notre marché, la nécessité d'une plus grande différenciation dans les tarifs, entre les produits réellement recyclables et les autres sera examinée. Sachant que pour un emballage donné, une modification du tarif peut toujours être réalisée si celui-ci venait à être accepté en recyclage.